



Plus loin, plus haut
plus frères !

Note pastorale

REPÈRES POUR LE BAPTÊME DES PETITS ENFANTS (0-7 ANS)



« Allez, de toutes les nations faites des disciples
les baptisant au nom du Père et Fils et du Saint Esprit »

Mt 28, 18-19

Dimanche 15 juin 2025 – Solennité de la Sainte Trinité

La demande du baptême d'un enfant est source de grande joie pour toute l'Église et constitue pour de nombreuses familles une occasion d'entrer en relation avec une paroisse. Par cette démarche, ces parents cherchent aussi à approfondir la foi chrétienne et à vivre un temps de célébration



avec leurs proches, retrouvant ainsi bien souvent leurs propres racines. Quelle que soit la motivation annoncée, cette demande doit pouvoir trouver appui sur un acte de foi. La pastorale du baptême des petits enfants constitue donc une occasion privilégiée d'annoncer l'Évangile aux familles, de les rejoindre dans leurs interrogations religieuses et d'accompagner leur désir et leur découverte de l'amour de Dieu.

Toutefois, les évolutions de notre société impactant le rapport à la foi, à la vie familiale, font apparaître de nouveaux défis et questions en interrogeant nos pratiques d'accueil et d'accompagnement. C'était le sujet de la rencontre avec les acteurs de la préparation du baptême des petits enfants en janvier 2024. Cette rencontre a fait apparaître la nécessité d'éclaircir plusieurs points pour que notre pratique diocésaine soit cohérente et lisible. Plusieurs échanges en conseil presbytéral, ainsi qu'une



nouvelle rencontre des acteurs de cette pastorale en mars 2025 ont ainsi permis de mettre au clair cette note pastorale avec les repères attendus. Un fil conducteur guide cette note : l'attention prioritaire donnée à l'enfant.

I. Le baptême d'un enfant est un évènement communautaire à soigner

Par le baptême d'un enfant, c'est toute la communauté paroissiale qui accueille un nouveau membre et s'engage à accompagner son chemin de foi : **« L'enfant, avant comme après la célébration de son baptême, a le droit de recevoir de la communauté aide et affection. »**

Rituel du Baptême des Petits Enfants (RBPE) n°39

Mais au travers de l'enfant, la communauté accueille aussi et surtout les parents qui sont en droit d'attendre un accompagnement spécifique. Le chemin de baptême ne se limite pas au seul moment de la célébration. Il commence lors de la première rencontre avec les parents et continue dans la vie chrétienne du baptisé inscrite dans la communauté de l'Église, mais aussi et surtout dans sa communauté familiale.

Points d'attention pour notre pratique :

1. La qualité de l'accueil et la bienveillance à l'égard des parents, quelle que soit leur situation familiale et leur chemin de foi, sont l'expression de l'amour inconditionnel de Dieu. Tous les agents



pastoraux intervenant à une étape ou l'autre de l'accueil des familles sont encouragés à vivre des temps d'échange et de relecture pour répondre au mieux à leurs besoins et les accompagner dans la diversité de leurs situations. Ces rencontres seront peut-être également l'occasion d'ouvrir des liens avec d'autres réalités diocésaines en doyenné, en mouvement, en diocèse.

2. Cette demande est l'occasion d'une rencontre avec un prêtre ou un diacre, qui doit pouvoir s'inscrire dans l'ensemble du parcours mis en place en lien avec les équipes du baptême. Cela participe du témoignage d'une communauté qui chemine ensemble dans la foi, et aide à donner visage humain à l'ensemble de la communauté.

3. La présence et l'engagement de laïcs qui accompagnent les



familles sur le chemin du baptême manifestent la dimension ecclésiale du baptême. Là où les laïcs sont peu engagés dans cette pastorale, il est souhaitable d'appeler des fidèles à ce service et que des équipes se constituent en veillant à leur renouvellement régulier.

4. La célébration du baptême prend sens dans l'événement pascal et peut donc trouver naturellement place au sein d'une liturgie eucharistique dominicale. Cela implique alors un travail de préparation de la liturgie qui fasse le lien entre les familles et les différentes équipes paroissiales.

5. Dans le cas des familles résidant sur le territoire du Val de Marne et qui demandent le baptême dans une autre paroisse de notre diocèse que leur paroisse administrative, l'autorisation du curé de cette paroisse n'est pas obligatoire. Il est important toutefois de veiller à favoriser l'insertion paroissiale de la famille là où le baptême est demandé.

6. Pour garder le lien avec les familles et continuer à les accompagner, les paroisses veilleront à les inviter à des propositions destinées aux jeunes familles mais aussi en organisant des événements spécifiques pour vivre avec elles des temps de célébration, d'échange et de convivialité, comme la fête des

baptisés par exemple. Une inscription aux newsletters du diocèse et de la paroisse est également bienvenue à cette occasion et devrait pouvoir leur être systématiquement proposée.

7. La participation financière à la vie de l'Église doit pouvoir être abordé à l'un des moments de la préparation. C'est un sujet que nous peinons parfois à aborder mais il est pourtant très signifiant de l'appartenance à une communauté. A minimum, un petit document d'information sur le denier peut être donné à cette occasion. L'offrande d'un casuel paroissial est aussi à encourager.



II. Accompagner les familles dans le choix des parrains et marraines

Le choix de la marraine et du parrain désignés dans le rituel par l'unique mot « parrains » (RBPE n°41) fait partie des préoccupations majeures des parents. Dans le contexte actuel, nombreuses sont les familles qui ont du mal à trouver dans leur cercle proche une personne qui remplit la condition canonique d'avoir reçu les trois sacrements de l'initiation chrétienne (Cf. : CCC can. 874, §1 n° 3). De fait, il est d'autant plus important d'accompagner les parents pour que la présence des parrains de leur choix **« élargisse dans un sens spirituel la famille du futur baptisé et signifie le rôle maternel de l'Église »** et qu'ils puissent **« aider les parents afin que l'enfant parvienne un jour à professer la foi et à l'exprimer dans sa vie »** *RBPE n°8*

Points d'attention pour notre pratique :

- 1. Le dialogue avec les parents** sur cette question devrait être engagé dès la première rencontre pour expliquer que le choix des parrains/marraines fait partie du sens du baptême.
- 2. Un seul parrain ou marraine suffit.** Il est possible de célébrer le baptême en présence d'un seul par-



rain ou marraine. Le nombre importe peu en fait. Il s'agit simplement de bon sens pastoral pour ne pas réduire ce choix à la simple manifestation d'amitié. S'il y a deux, on fera en sorte qu'il y aura un parrain et une marraine.

- 3. En vue de l'accompagnement du baptisé dans la vie chrétienne,** structurée par les trois sacrements de l'initiation chrétienne, il est possible d'appeler des parrains ou marraines qui soient baptisés sans qu'ils aient reçu le sacrement de confirmation mais à la condition de s'assurer qu'ils aient compris l'appel à recevoir pour eux-mêmes ce sacrement et qu'on leur en ait indiqué le chemin.
- 4. Respecter l'adhésion de foi.** En cas d'insistance de la famille sur le choix des candidats aux parrains non baptisés, il est nécessaire de rappeler qu'il s'agit avant tout de respecter ces personnes et de ne pas les mettre en situation de profession d'une foi à laquelle elles n'adhèrent pas.

III. Baptiser les enfants d'âge entre 3 et 7 ans

Selon le rituel « **L'expression petits enfants désigne ceux qui, n'étant pas encore arrivés à l'âge de la raison, ne peuvent professer une foi personnelle** » et « **l'Église a toujours compris que les petits enfants ne devaient pas être privés du baptême ; ils sont baptisés dans la foi de l'Église, proclamée par les parents, les parrains et les autres assistants.** » *RBPE n°36-37.*

Cependant à certaines époques, il était déconseillé de présenter au baptême les enfants de l'âge entre 3 et 7 ans en demandant d'attendre jusqu'au catéchisme, pour éviter le risque que l'enfant garde un souvenir d'une démarche religieuse dont il n'a pas compris le sens ou qu'il se comporte de façon inappropriée.

Depuis plusieurs années les demandes du baptême des enfants de cet âge –là deviennent de plus en plus récurrentes, soit parce que les parents ont laissé passer le temps, soit parce qu'un évènement nouveau a mis la famille en route. Il est précieux de penser aux précautions d'ordre pastoral et anthropologique pour que cette démarche soit adaptée à l'âge de l'enfant et garde son caractère sacramentel.

Points d'attention pour notre pratique :

1. Proposer un accompagnement adapté à l'enfant et à ses parents, qui intègre l'itinéraire de l'initiation à la foi chrétienne et au sens du Baptême. Il convient de prévoir une durée suffisante, de 4 à 10 mois pour ce cheminement qui pourrait être proposé à plusieurs familles ensemble.

2. Associer les parents aux étapes de cette préparation, en mettant en place des outils interactifs et en les invitant à prier avec les enfants, à visiter avec eux des églises, à discuter sur ce qu'ils vont vivre...et le sens qu'ils y donnent. Des outils pédagogiques sont proposés par les services diocésains pour aider la mise en œuvre paroissiale.





3. Veiller sur lien entre la famille et la communauté paroissiale

à travers les autres propositions déjà mises en place : l'éveil à la foi, pastorale familiale etc... S'il y a plusieurs demandes de baptême, une célébration commune pourrait rassembler d'autres jeunes familles.

4. Soigner la préparation et le déroulement de la célébration

en restant attentif aux questions et craintes de l'enfant. Il pourra être opportun de prévoir une rencontre et une discussion préalable avec le mi-

nistre de la Célébration ainsi qu'une découverte de l'espace de l'église où l'enfant peut approcher de la cuve baptismale, toucher l'eau, sentir le saint chrême, voir le cierge pascal.

5. Aider l'enfant à exprimer les attraits mais aussi les peurs en

cherchant avec lui des solutions si besoin (s'il a peur de l'eau trop froide, penser à rajouter de l'eau tiède ; s'il a peur de certains gestes, trouver un moyen adapté à les poser etc...). Aider l'enfant à comprendre et à prendre part à la célébration du baptême.

IV. Discerner en Église face à la diversité des situations familiales

Même s'il est impossible d'épuiser la complexité de toutes les situations, la réflexion de l'Église se poursuit pour trouver des approches ajustées à la diversité des situations auxquelles est confrontée la pastorale du baptême des petits enfants. Cette démarche peut être l'occasion d'« **aider chacun à trouver sa propre manière de faire partie de la communauté ecclésiale, pour qu'il se sente objet d'une miséricorde imméritée, inconditionnelle et gratuite** ».

Amoris Laetitia n° 297

Points d'attention pour notre pratique :

1. Face aux demandes de la part des parents qui nous semblent peu habitués à la vie ordinaire de l'Église, il est important de rappeler que depuis l'antiquité, la validité du baptême est fondée sur l'action du Saint Esprit qui agit au profit de l'enfant baptisé dans la foi de l'Église : comme l'indique St Augustin « Il n'a pas été écrit qu'il faut naître par la volonté des parents ou par la foi de ceux qui présentent au baptême ou de ceux qui l'administrent, mais par l'eau et l'Esprit Saint. (...) Les enfants sont moins présentés au baptême par ceux qui les portent dans leurs bras, tout bons chrétiens qu'ils soient, que par la société



des saints et des fidèles (...) Cela est donc l'ouvrage de toute l'Église, notre mère qui est l'assemblée des saints ; l'Église nous enfante tous et chacun en particulier. » *Lettre à Boniface, XCVIII, n°5*. Le rôle des pasteurs et de la communauté chrétienne consiste alors à veiller sur la fécondité du sacrement en aidant les familles « **à accomplir la mission d'éducation [chrétienne] qu'elles ont acceptée** » *RBPE* n°42.

2. Lorsqu'un couple de personnes de même sexe présente un enfant, il importe de noter que l'autorisation des deux parents ayant autorité parentale demeure obligatoire. La bonne connaissance de la situation familiale est également requise pour éviter la confusion dans le domaine de la filiation. De ce fait même, pour la tenue de registres on se référera à la copie intégrale de l'acte de naissance.

3. Si une demande de baptême pour un petit enfant est fait par un couple dont l'un des deux est son père ou sa mère, l'autre parent étant séparé :

La personne qui cohabite avec le parent légal de l'enfant, ne doit pas être choisi comme parrain ou marraine pour éviter toute confusion dans la place et le rôle de chacun. Il convient là aussi d'accompagner la famille dans le choix des parrains dont la vocation est de nouer avec un enfant une relation spirituelle

4. Si les parents légaux sont de même sexe, le rôle des parrains/marraines se révèle d'autant plus important.

Ils peuvent en effet aussi apporter une occasion d'altérité si l'un(e) d'entre eux est choisi de sexe différent des parents.

5. En cas de l'impossibilité de célébrer le sacrement du baptême en raison du désaccord de l'un des parents détenant l'autorité parentale,

l'accueil et l'accompagnement de la famille demandant le baptême est d'autant plus important. Après un cheminement et discernement nécessaire, il est possible de proposer une célébration d'accueil de l'enfant dans la communauté paroissiale ou un temps de prière avec la famille tout en veillant à expliquer que cette célébration ne se substitue pas au baptême. Ainsi en recourra à la bénédiction d'un enfant non baptisé. Aucun registre ne doit être signé. On veillera à signifier que le registre sera signé au jour où le baptême pourra être célébré. *Livre des Bénédictions n°156-169*





Ces repères sont symboliquement promulgués pour notre diocèse en la solennité de la Sainte Trinité, nous invitant tous à vivre de cette circulation de vie divine offerte par grâce à tous ceux qui la demandent. Par la grâce de Jésus Seigneur, que l'Esprit Saint nous soit donné en abondance pour en recueillir tous les fruits de communion, et que nous goûtions cette joie d'être rassemblés dans la maison du Père. Au terme de cette note, je remercie toutes les personnes qui s'engagent dans les paroisses pour permettre cet accueil si important des familles lorsqu'elles demandent le baptême pour leurs enfants. Ce contact est parfois le premier d'une longue série qui permettra finalement un itinéraire de foi et un élargissement réel de nos communautés. Merci aussi aux Equipes d'Animation Paroissiale, de l'accompagnement qu'elles ouvriront pour que cette note puisse porter tout son fruit.

En la solennité de la Sainte Trinité, dimanche 15 juin 2025

+ Dominique Blanchet

évêque de Créteil





Plus loin, plus haut
plus frères !

Pastorale du Baptême des petits enfants : agnieszka@eveche-creteil.cef.fr

Service de la catéchèse : catechese@eveche-creteil.cef.fr

Évêché de Créteil, 2 rue Pasteur Vallery Radot, 94000 Créteil

catholiques-val-de-marne.cef.fr

Application diocésaine : diocesecreteil.goodbarber.app

